

Schéma Directeur Handicap 2026-2030 de l'université de Poitiers

Pour toute demande liée à l'accessibilité du document, n'hésitez pas à contacter cette adresse mail : projets.she@univ-poitiers.fr

Ce schéma directeur handicap 2026-2030, texte de référence pour la politique handicap de l'université de Poitiers, a été adopté par le conseil d'administration de l'université le 19 décembre 2025.



Logo de l'université de Poitiers

Mot de la présidente de l'université de Poitiers : Virginie Laval

Depuis 2015, l'université de Poitiers a fait du handicap un axe majeur de sa politique institutionnelle. Le premier Schéma Directeur Handicap a permis d'engager une dynamique forte et durable, fondée sur l'accessibilité, l'accompagnement, l'inclusion et la sensibilisation de l'ensemble de notre communauté. Le conventionnement mené avec le FIPHFP en 2017 a renforcé cette ambition par une coopération fondée sur le partage de pratiques et la mutualisation des actions.

Aujourd'hui, notre établissement poursuit cette trajectoire avec détermination. Inscrite dans un modèle d'Université dans la Cité, l'université de Poitiers porte des valeurs humanistes, citoyennes et responsables. Notre engagement en faveur d'une société durable sur les plans humain, environnemental et sociétal irrigue toutes nos décisions. La responsabilité sociétale des universités doit être présente à chaque niveau de notre gouvernance ; c'est ainsi que nous répondons aux besoins des territoires, que nous accompagnons les transitions, et que nous offrons un environnement d'étude, de recherche et de travail à la hauteur des enjeux contemporains.

Avec ce nouveau Schéma Directeur Handicap 2026-2030, nous réaffirmons notre volonté de construire une université pleinement inclusive, attentive aux conditions de travail et d'étude, à l'égalité et à la santé de toutes et tous. Cette ambition s'inscrit dans notre rayonnement européen et international, notamment au travers de l'Alliance EC2U, et dans un modèle vertueux fondé sur l'économie des ressources et la qualité de vie au sein de notre communauté.

Ce Schéma Directeur handicap est une étape essentielle. Il traduit notre conviction que l'inclusion n'est pas un objectif parmi d'autres, mais une condition fondamentale du vivre ensemble. Je remercie l'ensemble des personnels, étudiantes et étudiants, partenaires et acteurs engagés pour faire de l'université de Poitiers un établissement accessible, ouvert et responsable.

Table des matières

Schéma Directeur Handicap 2026-2030 de l'université de Poitiers	1
Mot de la présidente de l'université de Poitiers : Virginie Laval	2
Textes de référence	6
Présentation de l'université	8
Historique.....	9
1. Le service handicap étudiants.....	10
1.1. Organisation du SHE	10
1.2. Un nombre d'étudiants accompagnés en hausse.....	11
1.3. Des handicaps invisibles.....	11
1.4. Le profil de nos étudiants	12
1.5. Les aides, les aménagements d'études et d'examens	13
2. Le service handicap personnel.....	15
2.1. Organisation du SHP	15
2.2. Un taux d'emploi direct en progression	16
2.3. Les aides et aménagements de poste.....	17
3. Bilan du schéma directeur handicap 2021-2025.....	18
3.1. Démarche	18
3.2. Thématique 1 : Piloter la politique handicap dans l'établissement.....	18
3.3. Thématique 2 : Consolider et renforcer les dispositifs d'accompagnement	19
3.4. Thématique 3 : Sensibiliser, informer et former autour du handicap et de l'inclusion.....	20
3.5. Thématique 4 : Développer l'accessibilité	21
3.6. Thématique 5 : Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi	22
3.7. Thématique 6 : Renforcer les partenariats et liens internes/externes	23
4. Les 6 axes du nouveau schéma directeur handicap 2026-2030.....	24
4.1. Une dynamique responsable	24
4.2. Une démarche de construction collective.....	24
5. Axe 1 : Piloter le schéma directeur handicap au niveau politique et institutionnel.....	26
5.1. Objectif 1.1 : Organiser la mise en œuvre du SDH 2026-2030 de manière concertée... 26	

5.2. Objectif 1.2 : Affirmer le handicap comme un enjeu majeur pour l'ensemble de la communauté universitaire.....	27
6. Axe 2 : L'accessibilité généralisée : créer un environnement universitaire accessible à tous	28
6.1. Objectif 2.1 : Optimiser l'accessibilité bâimentaire au-delà des obligations réglementaires.....	28
6.2. Objectif 2.2 : Développer la démarche de pédagogie inclusive	30
6.3. Objectif 2.3 : Penser le numérique au regard de l'accessibilité des sites et des outils ...	32
6.4. Objectif 2.4 : Renforcer l'accès à la vie universitaire pour tous (culture, sport, vie associatives....)	33
7. Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours étudiants avant, pendant et après l'université.....	35
7.1. Objectif 3.1 : Favoriser la transition lycée et enseignement supérieur	35
7.2. Objectif 3.2 : Faciliter l'accueil des apprenants dans leur diversité	37
7.3. Objectif 3.3 : Maintenir un accompagnement de qualité du Service handicap étudiants	39
7.4. Objectif 3.4 : Favoriser l'immersion et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.....	40
8. Axe 4 : Favoriser l'emploi et l'accompagnement des BOE à l'université.....	42
8.1. Objectif 4.1 : Favoriser la transition lycée et enseignement supérieur	42
8.2. Objectif 4.2 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement existants.....	44
8.3. Objectif 4.3 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement existants.....	45
9. Axe 5 : Sensibiliser et former la communauté universitaire au handicap	47
9.1. Objectif 5.1 : Renforcer la démarche de sensibilisation auprès de la communauté universitaire	47
9.2. Objectif 5.2 : Optimiser l'offre de formation sur le handicap	48
9.3. Objectif 5.3 : Déployer une sensibilisation par les pairs	49
10. Axe 6 : Valoriser les dispositifs de l'université pour le handicap en interne et en externe .	51
10.1. Objectif 6.1 : Accentuer la visibilité des services handicap en interne.....	51
10.2. Objectif 6.2 : Elargir et formaliser la démarche partenariale sur le territoire	52
10.3. Objectif 6.3 : Valoriser l'UP et sa politique handicap à l'échelle nationale et à l'internationale	53
10.4. Objectif 6.4 : Promouvoir les activités de formation et de recherche relatives au handicap.....	54
GLOSSAIRE	55

ANNEXES.....	57
--------------	----

Textes de référence

La politique handicap de l'université de Poitiers découle de textes de références qui encadrent les missions et obligations en matière d'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap.

Ces textes réglementaires ont permis de consolider, créer et développer des droits, structures et principes au sein des établissements de l'enseignement supérieur ; à savoir :

- Le principe de non-discrimination et de compensation.
- L'obligation des établissements ouverts au public à se rendre accessibles.
- La réaffirmation de l'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés pour les entreprises et les employeurs publics de plus de vingt salariés.
- La création du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) permettant le financement d'action favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi.

Le Code du travail, et notamment l'article L5212-2 concernant le taux d'emploi de 6% de l'effectif des personnes en position de handicap et l'article L5212-13 qui détermine la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le Code de l'éducation qui prévoit dans son article L. 123-4-2 que les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études

La Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment le chapitre V relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés introduit par l'article 90 de la loi n°2019-828 de transformation de la Fonction Publique

La Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat –Chapitre III Articles 27 et 63 relatifs à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique d'Etat

La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et de la recherche a prévu la mise en place d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, couvrant l'ensemble des domaines concernés par le handicap, et devant définir les objectifs que l'université poursuit afin de répondre à l'obligation d'emploi

Le Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Le Décret n°2016-578 du 11 mai 2016 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Le Décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap

Présentation de l'université

L'université de Poitiers compte environ 30000 étudiants dont 1300 sont en situation de handicap. Elle possède 4 chargés d'accompagnement qui travaillent au service handicap étudiants. Nous pouvons aussi noter le nombre de 3000 personnels dont 125 sont en situation de handicap. Ils sont accompagnés par une référente et une correspondante handicap.

Les valeurs de l'université de Poitiers sont :

- solidaire et inclusive,
- ouverte et engagée,
- responsable et durable.

La politique du handicap de l'université de Poitiers est inscrite dans le schéma directeur handicap. Cela sera le troisième. Une convention FIPHFP est également mise en place pour encadrer la politique RH en faveur des personnels en situation de handicap.

Il existe un réseau de correspondants handicap pour les étudiants et étudiantes au sein des services et des composantes. Les personnels ont également la possibilité de se référer à un réseau de correspondants RH sensibilisés à cette question.

Historique

2015 : L'université de Poitiers s'engage dans son premier schéma directeur handicap : forte d'une volonté d'une dynamique inclusive.

2016 : L'université de Poitiers poursuit la mise en accessibilité de son patrimoine immobilier sur une période de 9 ans, soit jusqu'en 2024 dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée.

2017 : L'université de Poitiers signe sa première convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) en consortium avec l'université de Limoges.

2018 : Service unique depuis 2012, l'établissement crée en 2018 deux services distincts : le service handicap étudiants et le service handicap personnel.

2021 : Le deuxième schéma directeur handicap marque une volonté d'aller au-delà des normes et de valoriser un environnement universitaire accessible à tous.

2022 : L'université de Poitiers s'engage à nouveau dans une démarche forte pour les personnels en situation de handicap en renouvellement la convention avec le FIPHFP.

2026 : Un nouveau schéma directeur handicap sera lancé pour 5 ans et une nouvelle convention avec le FIPHFP sera validée jusqu'en 2028.

Pour information, il y avait 66 personnels accompagnés par le SHP en 2015 contre 125 en 2024. Le nombre d'étudiants accompagnés est passé de 495 sur l'année 2018-2019 à 1263 de 2024 à 2025.

1. Le service handicap étudiants

1.1. Organisation du SHE

Les chargés d'accompagnement

Le service handicap de l'université de Poitiers existe depuis 2009. En 2018, il a été décidé de créer deux services distincts : un pour les étudiants (le SHE) et un pour les personnels (le SHP). Le SHE est rattaché au pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE) depuis 2019. Il se compose de 4 chargés d'accompagnement qui proposent du conseil et un suivi personnalisé prenant en compte la situation globale de l'étudiant afin d'établir un Plan d'Accompagnement de l'Etudiant en situation de Handicap (PAEH).

Encadré par une procédure détaillée (cf. annexe), les étudiants, reconnus ou non par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sont reçus lors d'entretiens individuels afin d'aborder leurs besoins au niveau pédagogique mais d'autres thèmes comme la vie sociale et quotidienne peuvent être abordés afin de les orienter vers d'autres services et partenaires extérieurs.

Les chargés d'accompagnement coordonnent la mise en place des aménagements d'études et d'examens qui sont décidés en lien avec les correspondants handicap de chaque composante qui les valident et en informent les services de scolarité et les responsables de parcours.

Ils sont disponibles pour répondre aux questions des équipes pédagogiques, apportent leurs compétences en matière de handicap et participent à la production de ressources à destination de la communauté universitaire.

Les chargés de projet

Le SHE se compose également de chargés de projet ayant pour mission de communiquer sur le service, de proposer des projets autour de la sensibilisation, la formation ou encore de faire rayonner des actions autour du handicap auprès de la communauté universitaire.

Les correspondants handicap

Dans sa démarche, le service handicap étudiants collabore avec les correspondants handicap au sein des différentes composantes et des services accueillant des étudiants qui sont des interlocuteurs privilégiés. Leur mission est avant tout de faire du lien avec les équipes pédagogiques en vérifiant l'aspect pédagogique et faisable des aménagements, leur faisabilité et de transmettre ces informations aux enseignants.

Le chargé de mission handicap étudiants

Représentant la présidence de l'université de Poitiers, le chargé de mission handicap étudiants a pour rôle avec les Vice-Présidents de piloter la politique handicap étudiants de l'établissement et

de coordonner les actions en faveur de l'inclusion universitaire. Il travaille en collaboration avec le vice-président en charge de l'inclusion.

1.2. Un nombre d'étudiants accompagnés en hausse

Une hausse des accompagnements

L'université de Poitiers accueille chaque année environ 30000 étudiants sur ses différents sites d'enseignement (Poitiers campus et centre-ville, Futuroscope, Châtellerault, Angoulême, Niort et Segonzac). Le nombre d'étudiants accompagnés par le service handicap étudiants est en constante augmentation. En 7 ans, le nombre d'étudiants accompagnés a été multiplié par trois.

Il faut souligner que tous les étudiants en situation de handicap ne sont pas forcément accompagnés par le service. En effet, il peut y avoir des étudiants qui ne le souhaitent pas, d'autres qui ne se considèrent pas en situation de handicap ou encore certains qui ont trouvé des moyens de compensation sans l'intervention du service handicap étudiants.

Les raisons de cette croissance

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse du nombre d'étudiants accompagnés :

- Les conséquences de la loi de 2005 ; 20 ans après et l'évolution des politiques en faveur des étudiants en situation de handicap,
- L'évolution de la médecine et la réalisation de diagnostics plus précoces liés aux maladies,
- Une reconnaissance accrue du service handicap par les étudiants en raison d'une meilleure communication notamment sur leurs droits,
- Une amélioration significative de la transition entre le secondaire et l'enseignement supérieur notamment grâce à la plateforme Parcoursup et aux actions auprès des lycéens.

1.3. Des handicaps invisibles

Les besoins des étudiants

Le service handicap étudiants oriente son accompagnement sur les besoins exprimés par l'étudiant concernant les répercussions de son handicap sur le suivi de ses cours et la passation de ses examens. La cause de la situation de handicap n'est pas forcément abordée par le chargé d'accompagnement car c'est un sujet qui relève de la dimension personnelle et privée de l'étudiant. Toutefois chaque notification d'aménagements est validée par un médecin CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Néanmoins, l'enquête ministérielle demandée chaque année au SHE nous permet d'identifier des réalités de terrain, orientant la dynamique globale d'accompagnement.

Ainsi, la majorité des étudiants accompagnés par le service handicap étudiants relèvent de handicaps invisibles :

- 25% sont concernés par au moins un trouble psychique,
- 21% sont concernés par au moins un trouble des apprentissages (ex. des troubles Dys),
- 12% sont concernés par au moins une maladie invalidante.

Un enjeu pour l'université de Poitiers

Il faut rappeler que les étudiants accompagnés par le service handicap étudiants présentent des handicaps permanents mais aussi des incapacités temporaires ou des troubles de santé invalidants.

Cela est illustré notamment par le nombre d'étudiants présentant des troubles moteurs, surreprésentés à cause des incapacités temporaires à la faculté des sciences du sport ; ou bien par la hausse des troubles psychiques qui comprennent aussi les étudiants ayant par exemple un mal-être psychologique passager.

Quoiqu'il en soit, ce constat montre une réalité préoccupante concernant la santé mentale des étudiants accompagnés par le service handicap étudiants et plus généralement de celle des jeunes en général.

L'université de Poitiers, consciente de ce constat, développe des actions et outils en faveur de la prévention autour de la santé mentale. L'enjeu sera d'identifier les étudiants ayant des besoins et de les orienter vers le service de santé étudiante ou le service handicap étudiants.

1.4. Le profil de nos étudiants

Une répartition constante

Les étudiants accompagnés par le service sont pour 61 % des femmes. La moyenne d'âge des étudiants est comprise entre 21 et 24 ans à 49 % et inférieure à 20 ans pour plus d'un tiers des étudiants.

Chaque année, les chargés d'accompagnement du service handicap étudiants rencontrent environ 55 % de nouveaux étudiants, principalement en première année d'études, entraînant une importante charge de travail lors de la rentrée universitaire.

Le Service de Santé Etudiante (SSE)

Les aménagements proposés aux étudiants pour les cours et les examens sont validés par les médecins du service de santé étudiante, agréés par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Cette délégation de responsabilité permet une autonomie d'actions pour l'université de Poitiers dans l'accompagnement d'étudiants ayant des incapacités temporaires et facilite les démarches administratives au sein de l'établissement.

La reconnaissance administrative

Cela est représentée par le fait que plus de deux tiers des étudiants accompagnés par le SHE ne bénéficient pas d'une reconnaissance administrative de la MDPH.

Au-delà de ce constat, il est important d'accompagner les étudiants en leur expliquant l'intérêt et l'objectif d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) dans leur future insertion et immersion professionnelle.

1.5. Les aides, les aménagements d'études et d'examens

Une individualisation des aménagements

Les aides et aménagements d'études et d'examens sont nombreux et sont mis en place au cas par cas pour répondre aux besoins individuels des étudiants. Il n'y a pas de caractère automatique et chaque situation est étudiée de manière personnalisée.

Depuis 5 ans, le nombre d'étudiants accompagnés est en constante augmentation, ce qui se répercute dans le nombre de besoins en prise de note, en hausse de 44%.

Les besoins représentent chaque année environ 20 tuteurs, 50 besoins en secrétariat d'examens, 5 en interprétariat notamment en langue des signes française (LSF) ou encore 10 étudiants ayant pris contact avec le Poste Central Sécurité Incendie (PCSI) pour des besoins davantage logistiques ou de prise en charge médicale lors de gestion de crise.

Le tiers temps en hausse

L'aménagement le plus mis en place auprès des étudiants est le tiers temps avec 722 besoins soit une hausse de 68% depuis 5 ans. Depuis 5 ans, environ 200 étudiants ont pu composer sur ordinateur, 150 dans une salle particulière (à part ou à effectif réduit) et 70 ont pu disposer d'un agrandissement des sujets d'examens.

Les besoins en matériel adapté augmentent chaque année avec environ 20 étudiants ayant besoin d'un prêt d'un ordinateur. Cela a un impact notamment financier sur les composantes et le service handicap étudiants.

Un partenaire privilégié

L'association HandiSupCentre-Ouest (HCO) travaille, depuis de nombreuses années, en collaboration avec le service handicap étudiants de l'université au sein de laquelle HCO est hébergée, à la maison des étudiants (MDE). Cette association étudiante est conventionnée avec

l'établissement. Ses missions sont complémentaires et indispensables pour proposer un accompagnement global aux étudiants en situation de handicap, c'est-à-dire pendant les cours et les examens mais également en dehors.

Sur les 5 dernières années, l'équipe d'HCO a enregistré plus de 10000 heures en accompagnement vers et en cours, en soutien aux démarches administratives liées aux enseignements ou encore en secrétariat d'examen et retranscription.

Exception du droit d'auteur

Depuis 2010, une plateforme sécurisée appelée PLATON (Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques), créée dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur, permet à des étudiants en situation de handicap de consulter des œuvres en version numérique et adaptée (braille, synthèse vocale...). Depuis 5 ans, environ une dizaine d'étudiants ont pu bénéficier de cette adaptation liée aux supports universitaires.

2. Le service handicap personnel

2.1. Organisation du SHP

Les missions du service

Créé en 2010, le service handicap personnel (SHP) de l'université de Poitiers, existe sous cette forme depuis 2018. Il est rattaché au Service d'Accompagnement à la Vie des Personnels (SAViP) au sein de la Direction des Ressources Humaines et de la Relation Sociale (DRH-RS).

Pour garantir une plus grande visibilité, un respect de la confidentialité et un accès facilité, le service handicap personnel est situé au cœur du campus de Poitiers. Portés par la Responsable du SAVIP, correspondante handicap pour l'établissement et par la référente handicap des personnels, le SHP a pour mission d'accompagner les personnels de l'établissement en situation de handicap, tant dans leur insertion professionnelle que dans le maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, il contribue à la sensibilisation et à la diffusion d'une culture du handicap au sein de l'université, en proposant des formations et des actions d'information adaptées aux besoins spécifiques des différents publics (managers, équipes, personnels d'accueil...).

La correspondante handicap

Elle garantit la mise en œuvre de la politique de l'université de Poitiers en faveur des travailleurs handicapés tant vis-à-vis des acteurs externes que vis-à-vis des collaborateurs. Elle assure ainsi le contrôle de l'application de la réglementation en termes d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et anime le réseau des acteurs internes (Ressources Humaines, médecine du travail, correspondants RH) et externes lors des actions des recrutements (Cap Emploi, France Travail, organismes de formation...).

La référente handicap

Elle accompagne et conseille les personnes en situation de handicap, en veillant à la mise en place des actions nécessaires à leur maintien ou à leur insertion professionnelle. Véritable relais, elle assure la liaison entre l'agent, sa structure de travail et les partenaires extérieurs (MDPH, Cap Emploi, fournisseurs de matériels...). Elle soutient les personnels dans leurs démarches de reconnaissance du handicap et veille à la mise en œuvre des aménagements préconisés par le médecin du travail.

Ces dispositifs permettent de compenser les difficultés liées au handicap, existant ou survenant dans une carrière, afin que chacun puisse exercer ses missions dans des conditions équitables et se maintenir en emploi.

La référente handicap assure le suivi administratif et financier des aménagements de poste, établit les déclarations annuelles auprès du FIPHFP et prépare la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH).

Les autres acteurs de l'établissement pour la politique handicap côté personnel sont :

- Le vice-président en charge de l'inclusion,
- Le service de santé au travail par lequel le médecin du travail émet des préconisations pour l'adaptation des postes,
- Le service de Gestion Prévisionnelle des Ressources humaines (GPRH) de la DRHRS qui met en place les formations à destination des personnels et organise les opérations de recrutements.

2.2. Un taux d'emploi direct en progression

Le taux d'emploi direct

Depuis 2018, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés de l'université de Poitiers, établi par la déclaration annuelle au FIPHFP, est en progression constante. Il est passé de 2,52 % en 2018 à 4,30 % en 2025. Cette évolution correspond à 50 agents supplémentaires déclarés et comptabilisés dans la DOETH. Il convient de préciser que tous les agents en situation de handicap ne sont pas intégrés à ce calcul, mais seulement les agents en poste avec une reconnaissance valide au 31 décembre de l'année considérée. Ainsi, les personnels en situation de handicap en 2025 sont au nombre de 150 contre 125 pour l'année 2024.

Sur la déclaration FIPHFP de 2025, les données montrent qu'il y a plus de femmes en situation de handicap déclarées à l'université de Poitiers et que la plupart des BOE ont plus de 40 ans. Notons que la catégorie avec le plus de BOE est la C avec 49 titulaires et 18 contractuels.

Des actions concrètes

Cette évolution positive tient au fait que l'université de Poitiers a su mettre l'accent sur des actions de sensibilisation auprès de la communauté universitaire visant à lever les craintes des recruteurs et des services vis-à-vis du handicap.

L'optimisation des outils liés aux étapes du recrutement par la déclaration automatique de la position de handicap du candidat vers le service handicap personnel permet une mise en relation immédiate avec le service et permet une anticipation sur les besoins en aménagements de postes. De même, des actions spécifiques en faveur de l'insertion professionnelle ont été mises en place comme :

- L'immersion de demandeurs d'emploi en position de handicap sur une semaine banalisée, durant laquelle ils peuvent découvrir différents métiers,

- Le job dating annuel dédié aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), avec la présence d'organismes de formation proposant des parcours en apprentissage.

2.3. Les aides et aménagements de poste

Des aménagements en fonction des besoins

L'une des missions principales du service handicap personnel est d'assurer le maintien en emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Pour cela, le service met en œuvre les aménagements nécessaires, conformément aux préconisations du médecin du travail et en concertation avec les services ou les composantes d'affectation.

Ces aménagements peuvent prendre différentes formes (matérielle, organisationnelle, aide humaine, liée au transport...) et ont tous le même objectif : compenser les difficultés liées au handicap afin de permettre à l'agent d'exercer ses missions dans les meilleures conditions possibles, tout en veillant à préserver l'équité.

Ainsi, toujours sur avis de la médecine du travail, il est possible d'adapter les horaires, de prévoir des salles dédiées, de réorganiser certaines tâches ou encore de solliciter des aides financières pour l'acquisition d'appareillages. Les solutions sont multiples et s'ajustent en fonction de chaque situation.

De 2021 à 2024, 95 agents ont bénéficié d'un aménagement de leur poste. Le SHP a accompagné plus de 50 personnes dans la constitution d'un dossier MDPH et 464 rendez-vous avec un agent ont été organisés.

Aides et droits élargis

Par ailleurs, les agents en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique tout au long de leur carrière : formations adaptées (par exemple en lecture labiale), droits élargis aux congés de formation, temps partiel de droit...

Quel que soit l'aménagement mis en place, l'agent est suivi tout au long de son parcours professionnel à l'université de Poitiers, avec la possibilité de faire évoluer les dispositifs dès qu'un nouveau besoin est exprimé.

3. Bilan du schéma directeur handicap 2021-2025

3.1. Démarche

Le schéma directeur handicap 2021-2025 a permis de réaliser un état des lieux de la politique handicap à l'université de Poitiers. Il a permis pendant 5 ans d'avancer à la fois sur des projets stratégiques pour l'établissement en matière notamment d'accessibilité mais aussi d'engager une dynamique globale de formation et de sensibilisation au handicap de l'ensemble de la communauté universitaire. Ce schéma directeur handicap était déployé autour de 6 thématiques réparties de la manière suivante :

- Thématique 1 : Piloter la politique handicap dans l'établissement,
- Thématique 2 : Consolider et renforcer les dispositifs d'accompagnement,
- Thématique 3 : Sensibiliser, informer et former autour du handicap et de l'inclusion,
- Thématique 4 : Développer l'accessibilité,
- Thématique 5 : Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi,
- Thématique 6 : Renforcer les partenariats et liens internes/externes.

Afin de réaliser un bilan général des actions et projets menés en faveur de la question du handicap, les services handicaps étudiants et personnels ont réalisé des réunions de bilan avec des acteurs de terrain.

Le service handicap étudiants a notamment envoyé un questionnaire auprès des correspondants handicap des services et des composantes (cf. annexe) ayant servi pour l'organisation de deux réunions de bilan dont une avec les étudiants accompagnés par le service.

Le service handicap personnel a lui organisé un temps d'échange avec les services des ressources humaines. Les informations récoltées montrent une réelle dynamique de travail autour de la prise en compte du handicap à l'université de Poitiers et présente le bilan de ces 5 années écoulées en matière de politique inclusive.

3.2. Thématique 1 : Piloter la politique handicap dans l'établissement

Une reconnaissance institutionnelle

Les objectifs de cette première thématique étaient orientés autour du déploiement du schéma directeur handicap (d'un point de vue financier, organisationnel et du pilotage) et du rayonnement des actions d'accompagnement du handicap en interne et en externe à l'université. Les actions du schéma directeur ont permis de sensibiliser la communauté universitaire au sujet de l'inclusion et du handicap ainsi que d'engager un travail avec les institutions partenaires de l'université.

Le pilotage du SDH

Chaque année, sauf en 2021 (année de finalisation du SDH 2021-2025), un bilan a été effectué afin de faire un point d'étape sur les actions réalisées. L'organisation des comités de pilotage nécessite d'évoluer de sorte à mieux partager et faire remonter la synthèse des rapports d'activités annuels élaborés par les services handicap étudiants et personnels. Ces rapports présentent en détail l'évolution des indicateurs sur la base des données statistiques, du fonctionnement et des projets réalisés.

Le réseau des correspondants handicap

Le service handicap étudiants a développé son réseau de correspondants handicap dans les composantes et dans les services afin d'avoir des interlocuteurs privilégiés de terrain. On compte aujourd'hui une trentaine de correspondants travaillant en réseau avec le SHE.

Le service handicap personnel s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de la DRH, du médecin du travail, de la psychologue du travail et de la conseillère mobilité carrière pour que chaque situation soit traitée individuellement et selon ses spécificités.

Le réseau Atypie-Friendly

Membre co-fondateur du programme Atypie-Friendly, l'université de Poitiers a accueilli en juillet 2024 le campus d'été du programme et a par la même occasion signé la charte associée. Cette dernière permet de réaffirmer la volonté de poursuivre le travail autour de l'inclusion et de l'accessibilité pour les étudiants présentant un trouble du neurodéveloppement.

3.3. Thématique 2 : Consolider et renforcer les dispositifs d'accompagnement

Une mise à jour de la procédure du SHE

De 2022 à 2024, le service handicap étudiants, en lien avec le DPO (Délégué à la Protection des Données) a mis à jour et en conformité ses procédures d'accompagnement des étudiants afin de sécuriser les données collectées par le service, telles que prévu par le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données personnelles). A l'échelle de l'université de Poitiers, ce travail devra se poursuivre avec le développement d'un système d'Information (SI) permettant une simplification administrative du suivi des étudiants accompagnés et une fiabilisation de la protection des données.

Une fiche de liaison sur Parcoursup'

Depuis 2023, le ministère de l'Education nationale a permis aux lycéens de répondre à une fiche concernant leurs aménagements au lycée, lors de leur inscription sur Parcoursup'. Celle-ci est envoyée automatiquement au Service Handicap Etudiants afin d'anticiper les besoins des futurs étudiants. Cette même année, un décret sur la portabilité des aménagements d'une année universitaire à l'autre a été publié permettant une continuité dans l'accompagnement proposé.

Le programme « phares »

Le programme « phares » favorisent l'accès aux études supérieures pour des lycéens en situation de handicap en leur apportant les clés pour envisager et réussir des études après le baccalauréat. Ce dernier a pris fin en 2023. Il a permis de mettre en place différentes actions auprès de futurs étudiants en valorisant leurs compétences transversales et en les accompagnant dans la découverte de l'université.

Un accompagnement dès le recrutement

Le service handicap personnel est automatiquement informé des situations de handicap des agents nouvellement recrutés via le dépôt de leur RQTH dans l'application "déma'trecrut" de la DRHRS.

Chaque année, une enquête à destination de l'ensemble des personnels est envoyée pour que chacun puisse exprimer ses besoins et obtenir le cas échéant des informations sur les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Des réunions mensuelles pluridisciplinaires sont organisées. Le service handicap personnel y est représenté ainsi que la médecine du travail. Ces réunions ont vocation à traiter chaque situation dans sa globalité et apporter une réponse adaptée aux besoins des agents ainsi qu'aux équipes.

3.4. Thématique 3 : Sensibiliser, informer et former autour du handicap et de l'inclusion

La semaine handicap universitaire

L'objectif C.3-1 du Schéma Directeur Handicap 2021-2025 consistait à organiser une semaine universitaire sur le thème du handicap. Celle-ci a eu lieu du 8 au 12 avril 2024 et a été coordonnée par le service handicap étudiants et le service handicap personnel. Cette semaine a été très investie par les étudiants, enseignants et personnels administratifs qui ont proposé plus de 50 actions (conférences, expositions, sensibilisations...) sur les différents campus de l'université de Poitiers.

Une offre de formation riche

Les formations proposées à la communauté universitaire sont nombreuses et la formation sur les premiers secours en santé mentale est un bon exemple. Les services handicap personnel et étudiants ont également créé et proposé une formation sur les troubles psychiques qui a reçu des retours positifs des participants. Aujourd'hui, l'enjeu est de réussir à mobiliser plus de personnes et plus éloignées de la question.

Une multitude d'actions en faveur du handicap

Lors de ces 5 années, les actions de sensibilisation sur le handicap ont été nombreuses que ce soit lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, lors de la semaine d'information sur la santé mentale, lors du festival « Les Accessifs » ou bien lors d'événements ponctuels.

Prenons par exemple pour le SHP, l'organisation d'une semaine d'immersion pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap. Ces périodes ont permis aux stagiaires de découvrir les métiers à l'université et aux services accueillants d'être sensibilisés au handicap et à ses conséquences en milieu professionnel. A l'issue de l'évènement, un job dating annuel a permis des recrutements ou la mise en place de contrats d'apprentissages.

Le jeu Campus Explorer (Serious game permettant de découvrir l'université de Poitiers de manière interactive) est également un bel exemple de projet innovant porté par le service handicap étudiants.

3.5. Thématique 4 : Développer l'accessibilité

Mise en conformité du bâti

L'université de Poitiers œuvre depuis longtemps à la mise en conformité de l'accessibilité de son patrimoine immobilier, plus de 30 M d'euros investis. Un agenda de l'accessibilité programmée (Ad'AP) s'est terminé en 2025 et a permis de réaliser des travaux dans différents lieux. Pour aller au-delà des obligations légales, des actions sont initiées comme la chaîne d'accessibilité extérieure (du bus ou du parking au bâtiment).

Accessibilité numérique

L'accès à l'information est un enjeu majeur pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'université de Poitiers a mis en place un nouvel environnement de travail pour les personnels appelé Iris. Les services handicap ont été sollicités pour identifier les besoins et nécessités d'accessibilité de cette nouvelle plateforme. Ce travail est également en cours pour la nouvelle plateforme des étudiants.

Un module de formation sur la pédagogie inclusive

Le service handicap étudiants a développé en lien avec le Pédagolab un module d'autoformation à destination des enseignants. Cette formation a pour but de les aider à rendre accessibles leurs cours à tous et de les initier à la pédagogie inclusive.

Elle aborde des notions sur le handicap mais surtout présente des exemples concrets d'adaptations pédagogiques et d'aménagements des espaces d'enseignement. Ce module est disponible sur la plateforme Pedagonum depuis septembre 2025.

Le déménagement du service handicap étudiants

Le service handicap étudiants a déménagé en mai 2025 dans de nouveaux locaux plus accessibles. Cela permet de respecter une meilleure confidentialité lors des entretiens avec les étudiants et d'améliorer l'accueil général du service.

3.6. Thématique 5 : Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi

Une grande enquête sur l'insertion professionnelle

En 2023-2024, une enquête a été menée sur l'immersion et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap à l'université de Poitiers. Trois populations ont été interrogées : les enseignants référents de stage, les tuteurs de stage en entreprise et les étudiants en situation de handicap.

Cette enquête a permis de sonder les difficultés et les besoins de ces différentes populations. Pour les enseignants et les étudiants, la difficulté la plus évoquée est le fait de parler de sa situation de handicap. Un autre point marquant est que les étudiants ont une appréhension vis-à-vis de l'inconnu, en amont de leur immersion professionnelle.

Des outils pour les étudiants

A la suite de cette enquête menée par le service handicap étudiants, plusieurs outils et événements ont pu être proposés :

- une table ronde pour parler du handicap et de l'emploi avec des partenaires externes,
- des guides sur l'insertion professionnelle,
- des fiches résumées sur l'emploi,
- un livret pour faciliter le dialogue des étudiants sur leur situation de handicap,
- une autoformation à destination des enseignants qui accompagnent les étudiants en situation de handicap lors de leur stage et alternance.

Une dynamique d'emploi riche

Le service handicap personnel multiplie les actions pour favoriser l'insertion de demandeurs d'emploi au sein de l'université de Poitiers : ouverture de postes au recrutement BOE sans concours, semaine d'immersion, Duoday, Job dating, création de curriculum vitae vidéos, accueil d'apprentis ou encore stage d'immersion.

Le service handicap personnel œuvre également dans le maintien en emploi de ses agents en adaptant les postes de travail de manière individualisée : aménagement de matériel, traduction en langue des signes française, aides humaines, accompagnement à la constitution du dossier MDPH...

3.7. Thématique 6 : Renforcer les partenariats et liens internes/externes

Un accompagnement global des étudiants

Le service handicap étudiants bénéficie de relations privilégiées avec les autres services qui œuvrent à l'accompagnement global des étudiants. La concertation avec le Service de Santé Etudiante, le Service commun d'Accompagnement à la Formation, à l'Insertion, à la Réussite et à l'Engagement (SAFIRE), le Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers (SURIEE) ou encore la Maison Des Etudiants (MDE) permet une continuité dans l'accompagnement global des étudiants et la mise en place d'actions et de projets en commun.

Par ailleurs, les liens importants qu'entretiennent les services handicap de l'université avec les partenaires et acteurs du handicap, comme Cap Emploi, les associations ou les services médico-sociaux, permettent d'inscrire la politique handicap de l'université au cœur de son territoire.

Un réseau national et international

L'université de Poitiers a la volonté de rayonner au niveau national et international. Les services handicaps s'inscrivent dans cette dynamique au travers le réseau Atypie-Friendly, le réseau ORIENT, le réseau APACHES qui regroupe les chargés d'accompagnement des universités, le travail en commun avec le SURIEE quant à l'accueil des étudiants étrangers ou encore sa participation aux échanges dans le cadre de l'Alliance EC2U.

Par ailleurs, en juillet 2023, 6 universités européennes ont répondu présentes à l'invitation du service handicap étudiants pour une journée riche d'échanges sur les pratiques de chacun.

Une convention avec le FIPHFP

L'université de Poitiers renouvelle sa convention avec le FIPHFP pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2026 afin de maintenir son engagement en faveur de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Le service handicap personnel travaille en étroite collaboration avec les services publics de l'emploi dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi et de l'immersion professionnelle.

4. Les 6 axes du nouveau schéma directeur handicap 2026-2030

4.1. Une dynamique responsable

Le positionnement stratégique à 5 ans de l'établissement se traduit dans trois axes :

- Répondre aux enjeux de transition par l'interdisciplinarité,
- Assurer le lien entre la formation et la recherche,
- Garantir un modèle d'université durable et responsable.

La politique handicap de l'établissement s'inscrit dans ce troisième axe et se construit avec une volonté de maintenir une dynamique inclusive, responsable et éthique comme étant l'affaire de tous.

L'ambition globale de l'université de Poitiers est de proposer un environnement de travail et d'études où chacun, étudiants comme personnels, en situation de handicap ou non, peut trouver sa place et s'épanouir dans les meilleures conditions. Dans une dynamique de réussite plurielle, l'inclusion doit s'envisager dans toutes les dimensions de la vie étudiante et professionnelle. Aussi, un enjeu essentiel est de faire de la prise en compte des questions liées au handicap l'affaire de tous.

Dans la continuité du dernier schéma directeur handicap, la finalité de l'université de Poitiers est de tendre vers un modèle où la prise en compte des besoins de chacun est effective et intégrée. Le schéma directeur handicap 2026-2030 s'inscrit donc pleinement dans la démarche responsable de l'université de Poitiers déclinée dans son Schéma Directeur de Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale 2025 2030 à travers son axe 6 : « Renforcer et assurer la visibilité des actions de politiques sociales et de qualité de vie au travail » et plus largement interagit avec l'ensemble des schémas directeurs.

4.2. Une démarche de construction collective

Participation de tous

Le nouveau schéma directeur handicap s'inscrit dans une démarche de responsabilité collective, à la fois dans sa construction mais aussi dans sa mise en œuvre. En effet, pour que la politique inclusive portée par l'établissement ait un impact auprès de la communauté universitaire, la question du handicap doit être l'affaire de tous.

D'un point de vue opérationnel, ce schéma directeur handicap 2026-2030 s'est construit en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'université de Poitiers qui œuvrent en matière de handicap, d'inclusion, d'accessibilité ou de qualité de vie.

Ce texte de référence s'inscrit en résonnance avec les autres schémas directeurs de l'université de Poitiers, notamment le schéma directeur DDRSE (Développement Durable - Responsabilité Sociétale & Environnementale).

Méthodologie de travail

Le schéma directeur handicap 2026-2030 s'est construit en coopération entre le service handicap personnel et le service handicap étudiants, supervisé par le vice-président BIATSS/QVCT et le chargé de mission handicap étudiants.

Le service handicap étudiants a réalisé 3 groupes de travail auprès des correspondants handicap des services, ceux des composantes et un dernier avec les étudiants, qui ont permis de définir des projets d'actions et des propositions concrètes pour les 5 années à venir. Le service handicap personnel a lui organisé des réunions de bilan et de travail avec les services des ressources humaines des composantes notamment pour dégager également des pistes de projet à mener. Les deux services handicap ont ensuite coordonné la mise en perspective de ces travaux à travers la rédaction de ce nouveau schéma directeur handicap.

Validation en instance universitaire

Le schéma directeur handicap sera présenté pour information et avis en :

- Conférence des directions,
- Conseil Académique Plénier,
- Comité Social d'Administration.

Enfin, il sera soumis pour délibération et adoption par le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers.

Les 6 axes du nouveau schéma directeur handicap

Ce nouveau schéma directeur handicap 2026-2030 s'articule autour de 6 axes de travail dont chacun est défini par de grands objectifs et des propositions d'actions. Il sera présenté par la suite sous forme de fiches pour lesquelles chacune contextualise un objectif et en propose des pistes d'actions à mener.

5. Axe 1 : Piloter le schéma directeur handicap au niveau politique et institutionnel

5.1. Objectif 1.1 : Organiser la mise en œuvre du SDH 2026-2030 de manière concertée

Description :

Le schéma directeur handicap 2026 2030 oriente la dimension politique du handicap à l'université de Poitiers. Il s'inscrit dans une démarche collective et demande de la transversalité, une dynamique collective partagée et un engagement fort, portant ainsi les valeurs de solidarité et d'inclusion, qui ont toujours été soulignées et reconnues par l'établissement. Afin de continuer à mener à bien cette politique pluriannuelle, il convient d'organiser le déploiement de ce nouveau schéma directeur handicap pour les cinq prochaines années en définissant les grandes orientations stratégiques :

- Assurer une réussite étudiante plurielle pour tous,
- Garantir la mise en œuvre des obligations employeurs de maintien et d'insertion dans l'emploi,
- Faire de la question du handicap un enjeu majeur pour la communauté universitaire.

Actions proposées :

- Mettre en place des instances de pilotage et de régulation tout au long de la durée du SDH
- Planifier de façon pluriannuelle les comités de pilotage et de suivi
- Définir annuellement les objectifs en phase avec le SDH
- Ajuster les plans d'actions sur la base des bilans et points d'étapes des services
- Elaboration d'un tableau de bord de suivi

Acteurs :

- Gouvernance de l'université (Présidence, Cabinet, Direction Générale des Services)
- Direction des ressources humaines et de la relation sociale

Partenaires :

A définir lors de la mise en place de la comitologie

Indicateurs :

- Mise en place de la comitologie
- Respect du nombre de comités programmés
- Bilan annuel

5.2. Objectif 1.2 : Affirmer le handicap comme un enjeu majeur pour l'ensemble de la communauté universitaire

Description :

L'université de Poitiers a à cœur de mener des accompagnements de qualité, des actions innovantes au sein de tous ses campus auprès des étudiants et des personnels. Mieux prendre en compte le handicap nous invite à revoir nos activités, nos méthodes de travail, nos méthodes d'enseignement, le fonctionnement des laboratoires et à imaginer les choses nouvelles. Cela demande un engagement fort et pérenne, concernant à la fois les étudiants et les personnels dans toutes les dimensions de la vie universitaire.

Pour cela, l'université de Poitiers souhaite placer la personne au centre de ses actions et travaille de manière transversale et collaborative avec les services et composantes de l'établissement. Parce que la question du handicap et de l'inclusion est l'affaire de tous, chacun doit prendre part à cette politique handicap : personnels administratifs, enseignants, chercheurs, étudiants, associations... Par ailleurs, la politique handicap et inclusive menée par l'établissement découle des valeurs de l'université de Poitiers et à ce titre, elle s'inscrit dans tous ses textes de référence de manière transverse.

Actions proposées :

- Porter la politique handicap lors de l'élaboration ou la révision des textes de référence, notamment : schémas directeurs, plan d'actions, chartes, règlements...
- Maintenir le partenariat avec le FIPHFP
- Porter la question de l'accessibilité lors de l'ensemble des événements organisés à l'université
- Officialiser le rôle des correspondants RH comme relais du SHP
- Développer le lien QVCT / Handicap

Acteurs :

- Les instances des différents schémas directeurs
- Les chargés de mission

Partenaires :

- FIPHFP
- Rectorat

Indicateurs :

- Labellisation SP+
- Conventionnement avec le FIPHFP

6. Axe 2 : L'accessibilité généralisée : créer un environnement universitaire accessible à tous

6.1. Objectif 2.1 : Optimiser l'accessibilité bâimentaire au-delà des obligations réglementaires

Description :

L'établissement, sensible à la question de l'accessibilité notamment de son patrimoine immobilier, œuvre au quotidien pour accompagner les transformations qui permettront d'ouvrir ses lieux de vie, de travail et d'apprentissage au plus grand nombre. L'université s'était ainsi engagée dans la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) qui s'est terminé en 2025.

Bien que les locaux respectent les normes réglementaires en matière d'accessibilité, les retours des personnels et des étudiants nous entraînent à passer de l'accessibilité collective, telle que l'ambitionne la loi, à l'accessibilité personnalisée répondant aux besoins, attentes ou ressentis de la personne. Il appartient donc à l'université de Poitiers d'améliorer son niveau d'accessibilité en donnant la possibilité aux usagers de s'exprimer sur cette question, en étant à l'écoute de leurs besoins et de pouvoir y répondre de façon pragmatique, tout en prenant en compte les contraintes de l'établissement.

Actions proposées :

- Proposer des formations pour les correspondants logistiques et patrimoine
- Mettre en place une procédure permettant aux usagers (personnels et étudiants) d'informer sur des problèmes d'accessibilité bâimentaires rencontrés
- Améliorer la communication autour des procédures d'évacuation pour les personnes en situation de handicap
- Faire un état des lieux de l'existant et de potentielles améliorations (signalétique, mobilier, matériel adapté...)
- Proposer des espaces calmes pour les étudiants et personnels, avec un accès facilité pour les personnes en situation de handicap
- Créer une cartographie de l'accessibilité et la relier aux applications de réservation afin de favoriser la visibilité des outils mis à disposition

Acteurs :

- Direction de la Logistique du Patrimoine et de l'Immobilier (DLPI)
- Correspondants « logistique et patrimoine »
- SHE
- SHP
- I-médias

Partenaires :

- Usagers en situation de handicap
- HCO

Indicateurs :

Nombre d'aménagements réalisés et nature de ceux ci

6.2. Objectif 2.2 : Développer la démarche de pédagogie inclusive

Description :

Chaque année, le service handicap étudiants met en place de plus en plus d'aménagements d'études et d'examens, pour les étudiants en situation de handicap toujours plus nombreux. Cela entraîne une mobilisation importante des ressources (humaines et financières) de l'université de Poitiers.

Il est donc nécessaire pour l'établissement de changer de paradigme et d'avoir une approche de l'enseignement permettant de prendre en compte la diversité des apprenants (situation de handicap, chargé de famille, étudiants étrangers...) pour garantir la réussite de toutes et tous (clarifier les objectifs d'apprentissage, prévoir différentes options d'évaluations, diversifier ses stratégies d'enseignement...).

Ces évolutions, s'inscrivant dans une approche à la pédagogie inclusive, permettraient d'anticiper les besoins des différents étudiants et de se détacher de la logique de compensation individuelle du handicap.

Actions proposées :

- Proposer aux enseignants et aux nouveaux maîtres de conférences des formations/sensibilisations autour de la pédagogie inclusive et les inciter à y participer (communication, moyens de mobilisation comme l'approche disciplinaire...)
- Mobiliser un groupe de travail afin de réfléchir à la diversification des modalités de contrôles de connaissances et aux alternatives d'enseignements (prise en compte des besoins des étudiants en respectant les attendus de la formation)
- Communiquer sur le module d'auto-formation « rendre son cours accessible »
- Encourager les équipes pédagogiques à transmettre leurs cours et supports de cours
- Communiquer sur les outils en interne (ex : Pédagolab) dans d'autres universités et faire un référentiel des outils existant

Acteurs :

- Pédagolab
- SHE
- Enseignants
- Apprenants concernés
- DRH RS

Partenaires :

Atypie Friendly

Indicateurs :

- Nombre de personnes sensibilisées/formées à la pédagogie inclusive
- Nombre de personnes qui se sont connectées au module
- Mise en place du groupe de travail et nombres de réunions
- Nombre d'éléments pédagogiques accessibles déposés

6.3. Objectif 2.3 : Penser le numérique au regard de l'accessibilité des sites et des outils

Description :

Le numérique est devenu un outil incontournable et s'impose comme une norme en matière d'accès à l'information, à la connaissance et aux échanges de données. Favoriser l'accès au numérique et l'usage à bon escient de l'IA pour les usagers est donc un enjeu fort pour l'établissement.

L'accessibilité numérique doit intégrer la question du handicap et s'articule autour d'un travail constant pour que les outils numériques, les documents et informations, les contenus de communication, les sites internet et applications, les ressources documentaires ou encore les communications internes soient lisibles, visibles compréhensibles et utilisables par le plus grand nombre.

Actions proposées :

- Se doter d'un référent accessibilité numérique
- Réaliser un audit sur l'accessibilité des outils numériques de l'établissement
- Prioriser les pistes d'amélioration (en fonction des retours de l'audit)
- Intégrer la notion d'accessibilité numérique dans la charte numérique
- Systématiser la prise en compte de l'accessibilité du numérique lors du développement de nouveaux outils ou lors de la mise en place d'outils externes
- Créer et mettre à disposition un guide de bonnes pratiques (charte graphique, format, police...) pour rendre les contenus de l'université accessibles (documentations, communications, ressources...)

Acteurs :

- Direction de la communication
- I-Médias
- SHE
- SHP
- Pédagolab

Indicateurs :

- Guide réalisé et publié/disponible
- Référent accessibilité numérique identifié
- Audit réalisé
- Indicateurs communs au schéma directeur du numérique

6.4. Objectif 2.4 : Renforcer l'accès à la vie universitaire pour tous (culture, sport, vie associatives...)

Description :

L'université de Poitiers propose une offre associative culturelle, sportive et artistique variée. De nombreux dispositifs existent pour ouvrir ces événements aux personnes en situation de handicap et les rendre plus inclusifs. Il convient maintenant pour l'établissement de mieux valoriser ces dispositifs auprès des publics concernés et de la communauté universitaire notamment en diversifiant ses canaux de communication.

Dans une démarche inclusive et d'amélioration continue, il faut veiller à rendre cette offre accessible au plus grand nombre et à étendre les possibilités offertes aux personnes en situation de handicap.

Actions proposées :

- Systématiser la demande de besoins particuliers lors de chaque événement (formulaire et/ou personne référente à contacter)
- Créer et mettre à disposition un guide de bonnes pratiques pour rendre les événements/actions de l'université accessibles (voir idée identique fiche 2 3)
- Proposer des temps d'information/de sensibilisation pour la mise en accessibilité des événements aux étudiants et leurs représentants (associations étudiantes...)
- Constituer un groupe de travail pour réfléchir aux moyens de communiquer sur l'offre adaptée (Iris étudiant, identification visuelle de l'accessibilité...)

Acteurs :

- MDE
- SUAPS
- SHE
- SHP
- Service RH
- HCO
- SSE
- ERS
- Associations étudiantes labellisées
- Direction de la communication
- Référents égalité diversité

Partenaires :

- CROUS
- Collectivités locales et territoriales

Indicateurs :

- Guide créé et disponible sur les bonnes pratiques de l'accessibilité
- Indicateurs communs à ceux du Schéma directeur de la vie de campus

7. Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours étudiants avant, pendant et après l'université

7.1. Objectif 3.1 : Favoriser la transition lycée et enseignement supérieur

Description :

L'entrée à l'université s'apparente souvent comme un changement de vie important pour les futurs étudiants. En lien étroit avec le rectorat, il faut donc être vigilant à leur apporter les bonnes informations et les rassurer, afin que leur arrivée au sein de l'établissement se fasse dans les meilleures conditions possibles, en étant à l'écoute de leurs besoins, de leurs demandes et de leurs craintes.

L'accompagnement des étudiants commence en amont de leur arrivée et demande un lien fort avec l'éducation nationale. La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur recouvre plusieurs enjeux à prendre en compte afin de sécuriser le parcours des futurs étudiants :

- Déconstruire les préjugés qui peuvent être rencontrés par les lycéens en situation de handicap (méconnaissance de l'existence des aménagements et des dispositifs proposés à l'université),
- Renforcer l'autonomie demandée à l'arrivée à l'université,
- Transmettre les informations nécessaires aux lycéens pour faciliter leur choix d'orientation et faciliter leur inscription à l'université,
- Transmettre les informations nécessaires aux professionnels du secondaire.

Actions proposées :

- Participer à des temps forts durant l'année : salon de l'étudiant, stands, conférences et présentation, journée portes ouvertes (JPO)
- Proposer des actions de communication du SHE : webinaire, permanences...
- Rencontrer les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientations (CIO) et enseignants référents et renforcer le lien avec le rectorat
- Relancer un programme (phares 2.0) en mettant l'accent sur la pair-aidance (Duoday , binômes lycéens/étudiants)
- Renforcer la communication à destination des lycéens à travers un guide synthétique
- Contribuer à l'information des acteurs du secondaire de l'académie

Acteurs :

- SHE
- Chargé de mission handicap
- SAFIRE
- Équipe projet CODA

Partenaires :

- HCO
- Rectorat
- CIO
- Lycées

Indicateurs :

- Niveau de satisfaction déterminé par une enquête relative au continuum de prise en charge des situations de handicap entre le secondaire et le supérieur
- Nombres de temps forts proposés

7.2. Objectif 3.2 : Faciliter l'accueil des apprenants dans leur diversité

Description :

L'université de Poitiers accueille de plus en plus une diversité d'apprenants présentant des besoins complexes mêlant besoins spécifiques liés au handicap et situations particulières (Formation Tout au Long de la Vie, internationaux, apprentis...). Cette diversité dans le profil des étudiants et l'accueil de talents apparaît comme un atout majeur pour l'établissement.

Le bilan du précédent schéma directeur handicap marque un manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement proposés à l'université comme pour les mobilités sortantes ; ainsi que des idées reçues qui peuvent freiner les étudiants à venir vers le service handicap étudiants.

L'objectif est de renforcer les informations et la communication entre les services, mais aussi avec les partenaires, afin de fluidifier les parcours, en prenant en compte la diversité des profils.

Actions proposées :

- Actions de sensibilisation auprès des services de l'université susceptibles d'accompagner ces publics à profil particulier
- Améliorer la communication entre les services, les composantes, les laboratoires et les apprenants en prenant en compte la diversité des profils (Exemple : flyers en français, anglais, espagnol...)
- Renforcer le lien avec le CFA pour l'accompagnement des apprentis
- Centraliser les informations concernant l'accompagnement fait par les universités partenaires à l'international

Acteurs :

- SHE
- SURIEE
- Composantes
- SAFIRE
- Direction de la Formation
- Professionnelle et Continue (DFPC)
- MDE
- SSE
- SUAPS
- DLPI/PCSI
- OREVE

Partenaires :

- Centre de Formation pour Apprentis (CFA) Sup Nouvelle Aquitaine
- Coimbra Group

Indicateurs :

Résultats de l'état des lieux auprès des étudiants ayant un profil particulier

7.3. Objectif 3.3 : Maintenir un accompagnement de qualité du Service handicap étudiants

Description :

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'université de Poitiers est aujourd'hui institutionnalisé et reconnu par l'ensemble de la communauté universitaire. Le nombre d'étudiants accompagnés est croissant, et ces derniers ont indiqués lors du bilan du précédent schéma directeur handicap, qu'ils bénéficiaient d'un accompagnement de qualité.

Les étudiants saluent le travail, l'écoute et l'engagement du SHE, ainsi que la bienveillance et l'investissement de la plupart des équipes pédagogiques et des correspondants handicap. Malgré ces évolutions constatées, les acteurs du handicap de l'université peuvent encore rencontrer des freins dans l'accompagnement proposé. L'objectif est de maintenir la qualité de ces accompagnements proposés par le SHE, en lien avec ses interlocuteurs dans les services et les composantes, également investis sur cette question.

Actions proposées :

- Intégrer l'administration du handicap au système d'information
- Définir un statut des correspondants handicap via une lettre de mission ou via une charte
- Fluidifier la transmission d'informations (réseau Iris, outil d'accompagnement...)
- Renforcer la proximité des acteurs du handicap au sein de la communauté universitaire : permanence sur les autres campus, réseau des correspondants handicap
- Proposer un temps d'échanges annuel avec les étudiants accompagnés
- Diversifier et maîtriser (inventaire) l'offre de matériel adapté à l'université

Acteurs :

- SHE
- Correspondants handicap
- DPF
- Assesseurs à la pédagogie
- Chargé de mission handicap
- SSE
- Etudiants

Indicateurs :

- Enquête de satisfaction auprès des étudiants accompagnés par le SHE
- Réalisation d'au moins une réunion annuelle avec les correspondants handicap
- Rencontre annuelle des étudiants accompagnés

7.4. Objectif 3.4 : Favoriser l'immersion et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

Description :

La première expérience professionnelle est un enjeu majeur pour l'insertion des étudiants mais elle peut paraître encore plus cruciale et parfois périlleuse lorsque l'étudiant présente des besoins particuliers. En effet, des étudiants en situation de handicap peuvent avoir des difficultés à trouver des stages et à s'insérer dans la vie professionnelle.

L'objectif est de favoriser l'insertion vers le monde du travail de ces étudiants après leur parcours universitaire mais également de les accompagner dans leurs premières expériences professionnelles lors des stages proposés pendant les formations universitaires ou encore dans des cursus en alternance. Cela implique de permettre aux étudiants d'être auteurs/acteurs de leur insertion/immersion professionnelles en simplifiant leurs premières démarches grâce à des outils et des informations facilitant leur autonomie et améliorant leurs connaissances vis à vis des dispositifs existants.

Actions proposées :

- Diffuser des outils créés par le service handicap étudiants : autoformation, flyers « immersion professionnelle », guides...
- Informer sur les dispositifs existants : RQTH, Entreprises adaptées, Emploi Accompagné...
- Proposer des ateliers, forums, tables rondes autour de la RQTH, Curriculum Vitae, recherche de stage...
- Proposer la structuration une cellule spécifique à la recherche de stage
- Créer un réseau d'entreprises prenant en compte la diversité des profils
- Sensibiliser la communauté universitaire sur l'immersion et l'insertion des ESH (lien correspondant handicap et responsable de stage, lien avec le CFA...)

Acteurs :

- SHE
- SAFIRE
- DFPC

Partenaires :

- CFA
- Dispositifs et services liés au handicap
- Associations
- HCO

- Réseau d'entreprises

Indicateurs :

Nombre d'entreprises dans le réseau

8. Axe 4 : Favoriser l'emploi et l'accompagnement des BOE à l'université

8.1. Objectif 4.1 : Favoriser la transition lycée et enseignement supérieur

Description :

Au-delà du cadre légal de l'effectif de 6%, l'enjeu de cet objectif vise à renforcer l'inclusion et la diversité. Les actions prévues pour ce schéma pluriannuel seront des leviers en matière d'égalité des chances et contribueront à la valorisation des compétences des personnes en situation de handicap. Elles visent notamment à :

- Élargir les recrutements de Contrats à Durée Déterminée (CDD) et de titulaires (mobilité, concours, apprentissage),
- Sécuriser l'arrivée des nouveaux collaborateurs par un accompagnement personnalisé dès la prise de fonctions,
- Fluidifier les parcours professionnels par les mobilités inter/intra fonctions publiques,
- Multiplier les accès à l'emploi vers une insertion durable dans le monde professionnel (acquisition d'expérience, accès aux concours...).

L'ensemble de ces actions forment une stratégie cohérente et complémentaire pour accompagner les personnes vers une insertion en emploi durable et favoriser la mobilité des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Actions proposées :

- Proposer la mise en place de tutorats pour les nouveaux entrants bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Augmenter le nombre de postes ouverts aux CDD BOE
- Encourager l'insertion dans l'emploi par l'apprentissage
- Optimiser les actions en faveur de l'insertion professionnelle (job dating spécifique, semaine d'immersion...)
- Formaliser les procédures d'accueil d'un agent en situation de handicap en adéquation avec les orientations du plan d'action QVCT
- Améliorer les dispositifs de portabilité dans leur ensemble pour favoriser la mobilité inter ou intra fonctions publiques des agents en situation de handicap

Acteurs :

- SHP
- GPRH
- Médecine du travail

Partenaires :

- Cap emploi
- France Travail
- Organismes de formation

Indicateurs :

- Nombre de recrutements ouverts aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)
- Actions mises en place

8.2. Objectif 4.2 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement existants

Description :

Cet objectif a pour finalité de garantir l'efficacité et la continuité de la politique handicap de l'établissement. Un ancrage durable des pratiques sur l'ensemble de l'université est essentiel. Aussi, l'insertion et le maintien dans l'emploi des BOE nécessitent non seulement de nouvelles actions, mais aussi un renforcement de l'acculturation dans le domaine du handicap ainsi qu'un partage des pratiques.

Pour assurer la réussite de cet objectif les actions envisagées devront contribuer à :

- Renforcer l'engagement du réseau des ressources humaines et des managers,
- Assurer la coordination entre les acteurs (DRHRS, SHP, Médecine du travail) pour que chaque situation soit étudiée dans sa globalité,
- Améliorer le pilotage grâce à des outils de suivi qui permettent l'anticipation et la remontée d'information à la Direction et aux instances.

Actions proposées :

- Développer l'accompagnement vers la reconnaissance du handicap
- Améliorer les liens entre la médecine du travail, les N+1 et les responsables administratifs
- Identifier les postes à risque puis proposer des formations et un accompagnement adapté
- Améliorer les procédures et tableaux de suivi partagés
- Intégrer le handicap au guide du manager

Acteurs :

- SHP
- DRH RS
- Correspondants RH
- Médecin du travail
- Direction de la prévention des risques
- F3SCT

Partenaires :

FIPHFP

Indicateurs :

- Nombres de formations et d'actions proposées
- Procédures disponibles
- Convention FIPHFP

8.3.Objectif 4.3 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement existants

Description :

Garantir aux agents en situation de handicap un maintien dans leur poste ou en emploi est un enjeu majeur pour l'université de Poitiers. Il s'agit avant tout de préserver leurs compétences et leur investissement dans l'établissement et d'éviter les ruptures professionnelles.

Les actions qui seront mises en place devront, de fait, s'inscrire dans une démarche préventive et inclusive. Un travail collaboratif entre les acteurs internes (DRH RS, Médecine du Travail, Direction de la Prévention des Risques) et les partenaires externes devra être mis en œuvre ou renforcé pour :

- Identifier les postes pouvant entraîner des risques (troubles musculosquelettiques, fatigue psychique, exposition à des produits dangereux...),
- Avoir une vision des risques liés au vieillissement des populations pour anticiper au mieux les adaptations,
- Anticiper les difficultés avant qu'elles ne se transforment en handicap avéré.

Actions proposées :

- Mettre en place un diagnostic des situations « pré handicapantes » avec la médecine du travail (maladies chroniques, vieillissement...)
- Renforcer le travail collaboratif des différents services pour le suivi des agents
- Consolider le partenariat avec Cap Emploi et les structures spécialisées
- Veiller à l'existence de matériel/mobilier adapté dans les marchés d'achat ou de location

Acteurs :

- SHP
- Médecine du travail
- DPR
- Gestion Prévisionnel des Ressources Humaines
- Direction de l'achat public

Partenaires :

- Prestataire de matériels adaptés
- Cap emploi
- France Travail
- Structures spécialisées (UDAF, Associations...)

Indicateurs :

Nombre de situations « pré-handicapantes » identifiées

9. Axe 5 : Sensibiliser et former la communauté universitaire au handicap

9.1. Objectif 5.1 : Renforcer la démarche de sensibilisation auprès de la communauté universitaire

Description :

La démarche inclusive de l'université de Poitiers, dont découle la question du handicap et de l'accompagnement des personnes concernées, a pour finalité les réussites pédagogiques et plurielles des étudiants ainsi que l'épanouissement professionnel des personnels. Malgré tout, des idées reçues subsistent créant de l'incompréhension dans certaines situations et parfois des réticences à l'application des aménagements.

Par ailleurs, il reste aujourd'hui difficile de mobiliser la communauté lors des événements spécifiques liés au handicap. Ces constats démontrent l'intérêt de renforcer et diversifier la démarche de sensibilisation au handicap auprès du plus grand nombre et notamment au travers des situations concrètes et des mises en pratique. Cet objectif s'inscrit dans une continuité de la démarche de formation et de sensibilisation de la communauté universitaire.

Actions proposées :

- Proposer une semaine handicap universitaire bisannuelle
- Diversifier les modalités des actions de sensibilisation : journée jeux, mises en situation...
- Organiser un groupe d'échanges de pratique sur des situations de handicap
- Proposer des journées de sensibilisation itinérantes sur tous les campus

Acteurs :

- SHE
- SHP
- Composantes et services
- Etudiants

Partenaires :

- Associations, institutions et dispositifs liés au handicap (Cap Emploi, Emploi accompagné...)
- Collectivités locales et territoriales

Indicateurs :

- Nombre de participants sensibilisés (enseignants, étudiants, administratifs...)
- Nombre et diversité d'actions proposées
- Taux de satisfaction des événements

9.2. Objectif 5.2 : Optimiser l'offre de formation sur le handicap

Description :

Les connaissances liées au handicap évoluent et les méthodes d'accompagnement se diversifient nécessitant de maintenir une veille informationnelle. De plus, le bilan du précédent schéma directeur remonte des besoins liés à la compréhension des situations de handicap rencontrées sur le terrain.

Il est donc important de proposer une diversité de formations afin d'entretenir une dynamique de formation continue pour les personnels de l'université sur les questions liées à l'inclusion, au handicap, à la réglementation ou encore sur les innovations.

Actions proposées :

- Proposer des formations sur les différents types de handicap
- S'assurer de la formation des personnels d'accueil et des N+1
- Former la communauté universitaire dans le cadre de Service Public +
- Former les doctorants
- Poursuivre la formation à la pédagogie inclusive auprès des enseignants
- Proposer des formations thématiques pour certains types de métiers

Acteurs :

- SHP
- SHE
- Service formation de la DRH RS
- Pédagolab

Partenaires :

- Organisme de formation externe
- SSE

Indicateurs :

- Nombre de formations proposées en lien avec le handicap
- Nombre de participants
- Taux de satisfaction aux formations

9.3. Objectif 5.3 : Déployer une sensibilisation par les pairs

Description :

Dans une logique de diversification des actions de sensibilisation au handicap, l'université de Poitiers propose des actions innovantes, participatives et inclusives. Dans ce cadre, le partage d'expérience par une démarche de pair-aidance, entre étudiants ou personnels, semble un moyen intéressant et pertinent à développer pour diffuser une culture inclusive à l'université et valoriser une approche différente et responsabilisante. Une personne, qu'elle soit en situation de handicap ou non, peut posséder des ressources et des savoirs expérientiels qui peuvent être utiles à valoriser pour ses pairs de la communauté universitaire : étudiant à étudiants et personnel à personnel.

Actions proposées :

- Concevoir un réseau d'étudiants relais handicap
- Proposer des actions autour de la santé mentale des étudiants
- Mettre en place et/ou identifier et valoriser des groupes de parole pour lever les préjugés et favoriser le partage d'expériences
- Proposer des ateliers avec les étudiants accompagnés par le SHE (ex : livret « Je parle de ma situation de handicap » ...)
- Former et informer les associations étudiantes
- Valoriser des parcours d'intégration réussis d'agent via des capsules vidéo

Acteurs :

- Associations étudiantes
- Etudiants accompagnés ou non par le service
- SHE
- SHP
- Service de communication
- SSE
- QVCT

Partenaires :

- HCO
- Associations externes (Groupe d'Entraide Mutuelle...)
- Anciens étudiants

Indicateurs :

- Nombre d'actions

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de pairs engagés dans une démarche de sensibilisation

10. Axe 6 : Valoriser les dispositifs de l'université pour le handicap en interne et en externe

10.1. Objectif 6.1 : Accentuer la visibilité des services handicap en interne

Description :

Les services handicap étudiants et personnel de l'université de Poitiers sont aujourd'hui bien identifiés et reconnus auprès de la communauté universitaire. Ils disposent notamment de relais stratégiques et opérationnels au sein des services et des composantes de l'établissement.

Aujourd'hui, l'objectif est de maintenir cette visibilité et de renforcer la dynamique de collaboration et de communication entre les différents acteurs de l'université en favorisant le développement de projets innovants et transversaux pour arriver à l'implication de chacun.

Actions proposées :

- Développer une page d'information handicap sur IRIS personnel : boîte à outils, forum...
- Créer un réseau des étudiants accompagnés sur IRIS étudiants
- Identifier les correspondants handicap via IRIS et les livrets d'accueil
- Renforcer les interactions entre les services concernés (SAFIRE, SURIEE, DFPC, SSE, DRH-RS, MDE, DLPI...)
- Inviter autant que de besoin, des services handicap dans les instances de l'établissement
- Valoriser des parcours d'intégration réussis (marque employeur)

Acteurs :

- SHE
- SHP
- Composantes et services

Partenaires :

HCO

Indicateurs :

Nombre de projets avec les autres services

10.2. Objectif 6.2 : Elargir et formaliser la démarche partenariale sur le territoire

Description :

Un réseau de partenaires a été construit sur le territoire pour proposer un accompagnement global des personnes. Les services handicap de l'université de Poitiers sont impliqués dans les dynamiques territoriales et inclusives des différents secteurs géographiques où sont implantés les campus.

L'objectif est de consolider et de formaliser ces relations et d'en développer de nouvelles afin d'améliorer largement la visibilité de la politique inclusive et handicap de l'université de Poitiers.

Actions proposées :

- Veiller à l'existence de matériel/mobilier adapté dans les marchés d'achat ou de location (idem objectif 4.3)
- Organiser un temps d'échange annuel avec les partenaires externes
- Participer aux actions proposées sur le territoire (Festival « Les Accessifs », Etats généraux du handicap, Job dating, Commission d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi...)
- Assurer une veille concernant les nouvelles structures liées au handicap sur le territoire

Acteurs :

- SHE
- SHP
- Direction de l'achat public

Partenaires :

- Service public de l'emploi
- Associations liées au handicap
- Services et dispositifs du territoire
- Collectivités locales et territoriales

Indicateurs :

- Annuaire interne actualisé des structures locales
- Nombre d'actions réalisées sur le territoire
- Nombre de partenaires rencontrés

10.3. Objectif 6.3 : Valoriser l'UP et sa politique handicap à l'échelle nationale et à l'internationale

Description :

L'université de Poitiers a développé une politique inclusive reconnue. L'objectif est de valoriser cette dynamique aux niveaux national et international afin de mettre en lumière les actions réalisées. Dans une logique d'échanges et d'ouverture, l'objectif est également de s'inspirer des avancées et innovations présentes dans les autres universités pour développer les connaissances en interne.

Par exemple, le réseau Atypie-Friendly auquel l'université de Poitiers est co-fondatrice, favorise l'accompagnement des étudiants ayant un trouble du neurodéveloppement et rassemble un réseau d'universités permettant des échanges de pratique et des actions en faveur de la formation et de la recherche.

Actions proposées :

- Participer au réseau Atypie-Friendly
- Représenter l'université de Poitiers dans les programmes internationaux/rencontres pour la question du handicap
- Participer aux échanges de pratiques avec les universités partenaires de l'alliance EC2U, Coimbra Group et son groupe de travail Equality, diversity...
- Créer ou participer à un temps d'échange international sur l'insertion et le maintien dans l'emploi

Acteurs :

- SHE
- SHP

Partenaires

- Réseau Atypie-Friendly
- Universités partenaires EC2U, Coimbra Group

Indicateurs :

Labélisation Atypie-Friendly

10.4. Objectif 6.4 : Promouvoir les activités de formation et de recherche relatives au handicap

Description :

L'université de Poitiers présente une dynamique forte dans sa dimension recherche. Des travaux et analyses sont menés par des enseignants-chercheurs sur cette thématique du handicap de manière élargie. Aujourd'hui, l'objectif est de poursuivre le travail engagé autour de la valorisation et de mise en lumière des travaux de recherche réalisés à l'université de Poitiers en lien avec la question du handicap. Une autre dimension concerne le référencement des formations et cursus universitaires en lien avec le handicap.

Actions proposées :

- Analyser les résultats de l'enquête sur l'état des lieux des travaux de recherche en lien avec le handicap
- Communiquer sur des recherches en lien avec le handicap
- Mettre en avant les formations de l'université sur le handicap (formations, mémoires, journée d'études...)
- Soutenir l'émergence et la maturation de projets innovants ainsi que la création d'entreprises promotrices de l'inclusion

Acteurs :

- SHE
- SHP
- Direction de la recherche et de l'innovation (DRINNOV)
- Service du Partenariat et de la Recherche (SPVR)
- Composantes, services et IFR
- SAPS
- Direction de la Communication

Partenaires :

- Laboratoires
- Enseignants chercheurs
- Ecoles doctorales

Indicateurs :

- Enquête sur l'état des lieux des travaux de recherche
- Nombre de communications sur des travaux de recherches sur le handicap
- Nombre de formations et cursus identifiés

GLOSSAIRE

- Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
- AF : Atypie Friendly
- BIATSS : personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Sociaux et de Santé
- BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- CAESH : Contrat d'Aménagement d'Etude pour les étudiants en Situation de Handicap
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CFA : Centre de Formation pour Apprenti
- CIO : Centre d'Information et d'Orientation
- CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- DD&RSE : Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale
- DFPC : Direction de la Formation Professionnelle et Continue
- DLPI : Direction de la Logistique du Patrimoine et de l'Immobilier
- DPF : Direction du Pilotage des Formations
- DPO : Délégué à la Protection des Données
- DPR : Direction de la Prévention des Risques
- DOETH : Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- DRH-RS : Direction des Ressources Humaines et de la Relation Sociale
- DRINNOV : Direction de la Recherche et de l'Innovation
- ERS : Étudiants Relais Santé
- ESH : Etudiant en Situation de Handicap
- F3SCT : Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- FRE : Formation et Réussite Etudiante
- FTLV : Formation Tout au Long de la Vie
- GPRH : Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines
- HCO : HandiSupCentre Ouest
- I-médias : Service commun informatique et multimédia
- IFR : Institut Fédératif de Recherche
- JPO : Journées Portes Ouvertes
- LSF : Langue des Signes Française
- MDE : Maison Des Etudiants
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- OREVE : Observatoire de la Réussite et de la Vie Étudiante
- PAEH : Plan d'Accompagnement de l'Etudiant en situation de Handicap

- PCSI : Poste Central Sécurité Incendie
- PHARES : Par-delà le Handicap, Avancer et Réussir des Études Supérieures
- QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail
- RGPD : Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles
- RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés
- SAFIRE : Service Commun d'Accompagnement à la Formation, à l'Insertion, à la Réussite et à l'Engagement
- SAPS : Sciences Avec et Pour la Société
- SDH : Schéma Directeur Handicap
- SEEPH : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées
- SHE : Service Handicap Etudiants
- SHP : Service Handicap Personnel
- SP+ : labellisation Service Public +
- SSE : Service de Santé Etudiante
- SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
- SURIEE : Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers
- TDAH : Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- TND : Troubles du Neurodéveloppement
- TSA : Troubles du Spectre Autistique
- UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
- UFR : Unité de Formation et de Recherche
- UP : Université de Poitiers

ANNEXES

Tous ces documents sont disponibles sur l'intranet de l'université de Poitiers. La liste des documents ci-dessous n'est pas exhaustive.

- Axes stratégiques de l'établissement 2025-2030
- Schéma directeur de Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale 2025-2030
- Schéma directeur du Numérique 2025-2028
- Schéma directeur Vie de Campus 2023-2028
- Schéma directeur Qualité de Vie et Conditions de Travail 2024-2028
- Procédure de demande d'aménagement du Service Handicap étudiants
- Charte de la Diversité
- Charte égalité femme homme
- Charte de déontologie et d'éthique
- Charte du Télétravail
- Charte des examens
- Charte Atypie Friendly
- Questionnaire ayant servi au bilan du SDH 2021-2025
- Focus sur la première semaine handicap universitaire 2024